



# L'UIA à Târgu Mureș

Faute médicale et responsabilité

OCTOBRE

5-6,  
2012

De Casablanca à Târgu Mureș en passant par Tunis

I Dragoș CHILEA

## Pourquoi la faute médicale et la responsabilité?

L'importance de débattre des aspects liés à la faute médicale a pour conséquence la préoccupation de l'UIA d'organiser, en un an et demi, trois séminaires sur ce sujet.

Ainsi, en avril 2011, ce débat a débuté à Casablanca, pour se poursuivre durant la première partie de l'année 2012 à Tunis, puis les 5 et 6 octobre 2012, à Târgu Mureș, en Roumanie.

C'est un thème interdisciplinaire qui rassemble les intérêts de nombreux acteurs: des juristes, des médecins, des sociétés d'assurance, mais également des représentants de diverses organisations non-gouvernementales, d'associations et de fondations qui ont des préoccupations dans ce domaine et qui représentent les intérêts des principaux bénéficiaires de l'exercice médical.

Ce thème qui se trouve au cœur de l'actualité réaffirme la nécessité de mettre en œuvre une réglementation juridique rigoureuse en termes de responsabilité dans le domaine des découvertes et innovations les plus pointues concernant la technologie de pointe utilisée dans l'exercice médical, ainsi que le recouvrement des dommages subis par les victimes directes ou collatérales d'une pratique médicale donnée.

Assurer l'accès aux soins médicaux est une des obligations fondamentales des États mais est également et surtout un droit pour les citoyens qui ne pourra être mis à profit que s'il existe une réelle coopération entre les réseaux étatiques, les cliniques privées, les laboratoires de recherche, les fabricants de médicaments et de matériels sanitaires. Chacune de ces activités qui a un rôle précis dans l'exercice médical, doit être réglementée par des lois disposant des droits, des obligations, des responsabilités et des sanctions.

D'une part, les juristes doivent se familiariser, non seulement avec des protocoles de plus en plus nombreux, mais également avec une succession d'opérations qui forment l'acte médical incriminé. D'autre part, les médecins doivent davantage s'appropriier les dispositions légales qui prévoient l'engagement de leur responsabilité et condamnent les éventuelles fautes liées à la pratique médicale. De même, les assureurs, par l'intermédiaire de leurs contrats, doivent être en mesure de couvrir les dommages subis par les victimes d'un acte médical fautif. De leur côté, les victimes doivent connaître leurs droits lors des éventuelles plaintes portées contre un médecin, une équipe médicale, une clinique, ou même un fabricant de médicaments ou de produits accessoires utilisés au cours de l'acte médical. Enfin, le dernier point, qui ne sera pas le moindre, concernera l'État qui a un rôle de gestionnaire de la politique de santé publique sur un territoire donné.

Ce ne sont là que quelques-unes des raisons qui ont motivé l'UIA à inscrire dans son programme de séminaires ce sujet particulièrement intéressant qui avait déjà attiré de nombreux spécialistes d'origines diverses, à Casablanca, en avril 2011.

En octobre 2012, nous compterons tous à Târgu Mureș sur la présence de Mme Sylvie Welsch, avocat à Paris, Professeur, auteur de publications dans le domaine de la faute médicale qui, sans doute, reprendra une partie de la thématique présentée à Casablanca.

Ainsi, seront étudiés les aspects relevant du devoir d'information du médecin sur la problématique liée au risque d'infection dans la transfusion, la faute dans les infections nosocomiales, ou la problématique liée aux défauts de production de certains matériels et produits médicaux. Ces différents aspects sont liés à l'éventuelle « perte de chance » ainsi qu'à l'obligation de mettre en œuvre un principe de responsabilité sans faute.

Tous ces thèmes ont été présentés à Casablanca, ils ont suscité l'intérêt de tous les participants et ont généré de nombreux débats par la suite.

Nous comptons également sur l'intervention de Monsieur le Bâtonnier Christian Lestournelle, ancien Président de la Conférence des Bâtonniers, Avocat au Barreau de Marseille, personnalité reconnue, dotée d'une grande expérience dans ce domaine, qui reprendra la thématique présentée à Casablanca. Il développera, dans un premier temps, les problématiques liées aux notions de responsabilité pour faute et pour risque, puis, celles relevant de la prescription de ce genre d'actions.

Nous pourrions aussi compter sur la présence de spécialistes en la matière des États maghrébins, comme par exemple Maître Ahmadi Abdelhamid, Professeur de droit international et économique, ancien Recteur de l'université et ancien Doyen de la faculté de droit de Mohammedia, Avocat au Barreau de Casablanca, qui reprendra le thème de la responsabilité des laboratoires pharmaceutiques; ainsi que sur celle du Docteur Ahmed Driouech, Professeur à la faculté de droit de Rabat-Agdal, qui a évoqué les droits du patient et de son dédommagement illustrés par la jurisprudence, la responsabilité du médecin spécialisé en diagnostic, ainsi que la responsabilité des cliniques.

Maître Tahrir Zouhir, Avocat au Barreau de Casablanca, qui a soulevé le problème de la responsabilité de la clinique dans le cas d'une transfusion sanguine, de la responsabilité du Ministre concernant l'organisation du système de santé, ainsi que d'autres sujets intéressants qui, nous l'espérons, seront développés au cours d'une présentation à Târgu Mureș.

Les interventions préparées par nos invités permettront de débattre des aspects relatifs au principe de précaution, considéré comme principe constitutionnel en France, en détaillant

la distinction qui existe entre la notion de prévention – qui se réfère aux risques connus – et celle de précaution – qui couvre les risques encore non-objectivés.

L'accès aux soins de qualité, le partage de la responsabilité entre clinique, chirurgien, anesthésiste, personnel auxiliaire, le problème du secret médical qui est en contradiction avec le droit à l'information, la problématique des consultations et des soins à distance, la responsabilité liée au diagnostic, le rôle de l'expertise médicale dans l'établissement de la responsabilité dans une action en justice – sont des thèmes sur lesquels nous débattons au cours de notre séminaire.

Dans le cadre du séminaire de Târgu Mureş, nous aurons la chance d'accueillir quelques spécialistes roumains tels que: Florin Mangu, Professeur Ion Turcu, ancien Juge, ancien Président de la Cour d'Appel Cluj, avocat, auteur de nombreux articles dans le domaine, ainsi que Raed Arafat, médecin qui a bâti le système de la médecine d'urgence en Roumanie, et Georgiana Tudor, auteur de l'ouvrage « *La responsabilité juridique pour la faute et l'erreur médicale* ».

Le comité d'organisation sera dirigé par Lucian Chiriac, Maître de conférences, Docteur en droit, avocat au Barreau de Mures, membre de l'UIA et Vice-Doyen de la faculté de droit de l'Université Petru Maior.

## ■ Pourquoi la Roumanie ?

Parce que l'UIA s'oriente vers l'organisation de séminaires dans divers États, sur tous les continents, afin d'attirer de nombreux participants et donner une possibilité de formation dans des domaines extrêmement spécialisés au plus grand nombre d'avocats possible, en leur proposant des séminaires plus proches.

La Roumanie qui est l'un des pays récemment intégrés dans l'Union européenne, fait des efforts considérables dans le domaine de la réforme de son système de santé.

C'est un pays de l'Europe de l'est, accessible, offrant aux avocats de cette zone géographique la possibilité de participer aux séminaires.

## ■ Pourquoi Târgu Mureş ?

Parce que c'est un important centre universitaire qui réunit la faculté de droit ainsi que l'Université de médecine et de pharmacie, avec un centre de transplantation, de chirurgie de pointe en cardiologie pédiatrique et qui bénéficie d'une intense activité de recherche.

C'est ici que le Docteur Raed Arafat a commencé à développer la première unité médicale d'urgence et c'est également dans cette ville qu'on retrouve la clinique « Nova Vita », l'une des cliniques privées les plus modernes de cette partie de l'Europe, dotée des technologies les plus récentes et d'équipements médicaux de pointe.

Enfin, la ville a aussi une position géographique des plus avantageuses, car elle est située en plein cœur de la Transylvanie, près de la Cité Médiévale de Sighişoara, toujours habitée, où se trouve, entre autres monuments commémoratifs, la Demeure du Comte Dracula. Ici s'entremêlent la culture austro-hongroise et la culture roumaine traditionnelle. Ce mélange se retrouve dans une très large diversité culinaire, dans le programme de la philharmonique et dans les sections roumaine et hongroise du théâtre national, dans les lieux de culte catholique et orthodoxe, dans la Cité qui entoure la ville et les bâtiments somptueux, ainsi que dans toute l'atmosphère qui constitue un modèle de cohabitation et d'intégration européenne des cultures et des civilisations.

Nous espérons que tous ces éléments seront des atouts pour inciter des membres de l'UIA à participer à ce séminaire que nous, organisateurs, souhaitons être séduisant aussi bien du point de vue scientifique que culturel.

En effet, nous organiserons différentes activités telles que: une excursion à la Cité de Sighişoara, une visite de la Demeure du Comte Dracula, une visite guidée de la ville, une soirée folklorique avec dégustation de plats traditionnels roumains et de la célèbre « palinka » ainsi que de vins locaux.

Seront invités à cet événement, des représentants du Ministère de la Justice, du Ministère de la Santé, du Ministère Public, des juges, des procureurs et des médecins, des sociétés d'assurance, des organisations non-



gouvernementales, des fondations et des associations avec un intérêt dans le domaine, des étudiants et des professeurs universitaires. L'organisation de ce séminaire incombe à l'Université Petru Maior, Târgu Mureş et à l'UIA.

Je pense que toutes ces raisons vous convaincront de nous rejoindre pour participer à ce séminaire interdisciplinaire au cours duquel l'expérience des praticiens se mêlera aux propos des théoriciens.

Dragoş CHILEA  
Docteur en droit  
Maître de conférences à l'Université  
Petru Maior de Târgu Mureş  
Membre de l'UIA  
Membre du Barreau Pénal International  
Cabinet Dragoş Chilea  
Constanta, Roumanie